

Conseil Municipal du lundi 21 juillet 2014

Sous la présidence du Maire André FERRET, 17 conseillers présents, 3 absents dont 2 représentés.

Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à l'ensemble des écoles publiques communautaires à la rentrée de septembre 2014.

La Communauté de Communes met en œuvre les nouveaux temps scolaires et établira pour chaque commune un état de frais en fonction de l'utilisation des services.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Révision simplifiée du POS n° 3

Suite à une demande d'acquisition, une modification simplifiée en vue d'annuler la réserve n° 20 du POS est nécessaire.

Le CM donne son accord.

Echange de terrain

Suite à un projet de lotissement, un échange de parcelles entre les Consorts Mallet et la Commune avec réserve pour voirie publique est nécessaire.

Le CM donne son accord.

Projet d'établissement du Plan de Prévention du Risque de Retrait et Gonflement des argiles sur la Commune.

Plusieurs Communes du département dont St Julien-Chapteuil sont concernées par la présence d'argile. Les risques de retrait et gonflement nécessitent un plan de prévention exigeant des normes plus strictes notamment au niveau de la construction.

Le CM émet un avis favorable.

Motion de soutien à l'Association des Maires de France

L'AMF souhaite alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Accord à la majorité – 1 Abstention.



Avenant VVF

- Terrassement avenant n° 2 au lot n° 1 d'un montant de 19 240,20 € HT
- Travaux supplémentaires (menuiseries extérieures) : avenant n° 2 au lot n° 4 d'un montant de 3 650,80 € HT
- Modification de travaux (plâtrerie-peinture) : avenant n° 1 au lot n° 6 d'un montant de 3 459,10 € HT
- Nettoyage des sanitaires (nettoyage) : avenant n° 1 au lot n° 7 d'un montant de 440,00 € HT
- Revêtement des sols : avenant n° 1 au lot n° 9 d'un montant de 2 572 € HT
- Cuisine : avenant n° 3 au lot n° 10 d'un montant de 5 024 € HT
- Plomberie : avenant n° 2 au lot n° 12 d'un montant de 252,80 € HT

Avenant salle multisport

Modification de travaux : voirie

Avenant n° 1 au lot n° 16 d'un montant de 215,60 € HT

Mise en place de cylindres programmables – menuiserie intérieures

Avenant n° 2 au lot n° 7 d'un montant de 7 390,80 € HT

Soutien à l'ANPCEN

Saint-Julien-Chapteuil est labellisé « Villages étoilés » par rapport à l'économie d'énergie réalisé sur l'éclairage public. L'association est gérée uniquement par des bénévoles.

Avis favorable pour un soutien à cette association – une adhésion de 100 € sera versée.

Indemnité de responsabilité des régisseurs

Le régisseur du camping et de la cantine peuvent prétendre à une indemnité fixée en fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

Le CM donne son accord.

Maison de la chasse

Un accord de principe a été validé par le Conseil Municipal. Toutefois la rétrocession de l'espace prévu (ancienne station d'épuration) doit être signée par le Syndicat des Eaux.

